

Image not found or type unknown



Héritage d'une personne sous curatelle

Par **JOSEPH Marc**, le **18/11/2016** à **11:39**

Une amie a un fils majeur sous curatelle (handicap mental) et elle veut créer une sci pour l'acquisition d'un studio.

On lui a dit quand cas de décès de son fils c'est l'Etat qui est l'héritier.

Est-ce exact ???